

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

## SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, Mme HERVÉ Martine, M. GAUTIER Daniel, M. GRIVEL Roland, Mme LECAN Catherine, M. VEILLON Yannick, M. Denis HAMELIN, M. JOUBERT Éric

**Absent(s) excusé(s)** : Mme DENIS Joëlle, M. GANCHE Bruno

**Nombre de conseillers** : En exercice : 11 Présents : 9 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 9

**Date de convocation** : 12/02/2025

**Date d'affichage** : 12/02/2025

**Secrétaire de séance** : Mme HERVÉ Martine

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour

- Approbation du dernier compte rendu ;
- Subventions aux associations 2025 ;
- CCBR – Devis plateforme arrêt de bus ;
- CCBR – Devis Voirie ;
- Devis – Démoussage toiture Eglise ;
- Salle polyvalente – Devis ravalement de façade ;
- Mobilier urbain – Devis fontaine à fleur ;
- Questions diverses

### Approbation du compte-rendu du Conseil municipal précédent

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes des structures et associations qui ont sollicité la commune pour une subvention en 2025.

Monsieur le Maire, membre de la FNATH, ne participe pas au vote pour ces structures.

Monsieur Daniel GAUTIER, membre du Comité des Fêtes, ne participe pas au vote pour cette association.

Monsieur Roland GRIVEL, membre de l'amicale des donneurs de sang, ne participe pas au vote pour cette association.

Monsieur Yannick VEILLON, membre des Restaurants du Cœur, ne participe pas au vote pour cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Voter les subventions de fonctionnement pour l'année 2025 comme suit :

Organismes	Observations	Montant 2024	Montant 2025
Comité des Fêtes		150,00 €	150,00 €
Comice agricole Canton de Combourg		250,00 €	250,00 €
ADMR Pays de Combourg		200,00 €	200,00 €
Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur d'Ille-et-Vilaine		45,00 €	45,00 €
La Colombe Pontorsonnaise		20,00 €	20,00 €
FNATH - Section de Combourg Bazouges-la-Pérouse		50,00 €	50,00 €
Don du Sang		50,00 €	50,00 €
La Croix d'Or - Alcool Assistance d'Ille-et-Vilaine		30,00 €	30,00 €
Club de l'Amitié de Lourmais		100,00 €	100,00 €
Office des Sports de la Bretagne Romantique		350,00 €	350,00 €
Classes décentralisées organisées par les collèges	45 € par élève provision pour 10 élèves	45 € par élève provision pour 10 élèves	45 € par élève provision pour 10 élèves
Association sportive du collège Chateaubriand	15 € par sportif provision pour 5 sportifs	15 € par sportif provision pour 5 sportifs	15 € par sportif provision pour 5 sportifs
Solidarité Paysans	Rien versé l'an dernier	0 €	0 €
Association nationale de patients des sclérosés en plaque (AFSEP)	Rien versé l'an dernier	0 €	0 €
Prévention routière	Rien versé l'an dernier	0 €	0 €
AASPCE	Rien versé l'an dernier	0 €	0 €
Les anciens combattants CUGUEN - TREMEHEUC		50 €	50 €
<b>Total versé</b>		<b>1295 €</b>	<b>1295 €</b>

- Préciser que désormais seules les demandes de subventions reçues à la mairie avant le 15 février de l'année en cours, avec n° de SIRET de la structure, rapport d'activités et compte de résultats de l'année écoulée, seront prises en compte ;

Préciser que les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits au compte 6574, section de fonctionnement du budget 2025.

**VOTE : Unanimité**

## **CCBR – Devis plateforme arrêt de bus**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la communauté de communes Bretagne Romantique concernant la réalisation de plateforme d'arrêt de bus aux lieux-dits La Garenne, La Gautrais et Mon Idée.

Montant du devis : 2 512,08 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis pour un montant de 2 512,08 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**VOTE : Unanimité**

## **CCBR – Devis Voirie**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis de la communauté de communes Bretagne Romantique concernant des travaux de voirie.

Montant du devis - Réfection route « Les Douaires » : 16 815,72 € TTC

Montant du devis – Enrobage d'une noue « La Bellenais » : 2 897,28 € TTC

Montant du devis – Création d'un busage « La Galerie » : 678,23 € TTC

Montant du devis – Réfection route « Les Landes » : 44 003,28 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les devis suivants, et autorise Monsieur le Maire à les signer :

- Devis - Réfection route « Les Douaires » : 16 815,72 € TTC
- Devis - Enrobage d'une noue « La Bellenais » : 2 897,28 € TTC
- Devis – Création d'un busage « La Galerie » : 678,23 € TTC (si accord du propriétaire)

**VOTE : Unanimité**

## **Devis – Démoussage toiture Eglise**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Gautier Couverture concernant les travaux d'entretien sur la toiture de l'église.

Montant du devis : 3 688,32 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis pour un montant de 3 688,32 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**VOTE : Unanimité**

## **Salle Polyvalente – Devis ravalement de façade**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis concernant des travaux de ravalement de façade à la salle polyvalente.

Montant du devis Emeraude peinture : 8 542,28 € TTC

Montant du devis SARL Christophe Monneuse : 6 139,30 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la SARL Christophe Monneuse pour un montant de 6 139,30 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**VOTE : Unanimité**

<b>Mobilier urbain – Devis fontaine à fleurs</b>
--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Altrad concernant l'acquisition d'une fontaine à fleurs.

Montant du devis : 873,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis pour un montant de 873,60 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**VOTE : Unanimité**

<b>Pierre SORAIS</b>	<b>Stéphane NOURRY</b>	<b>Martine HERVÉ</b>	<b>Daniel GAUTIER</b>
<b>Roland GRIVEL</b>	<b>Joëlle DENIS</b> <i>Absente excusée</i>	<b>Catherine LECAN</b>	<b>Denis HAMELIN</b>
<b>Yannick VEILLON</b>	<b>Bruno GANCHE</b> <i>Absent excusé</i>	<b>Éric JOUBERT</b>	